

Extrait de la charte d'usage des espaces canins parisiens

Par sa présence sur cet espace canin, le propriétaire du chien s'engage à:

• Veiller au respect du bien-être des chiens en :

- S'assurant que son chien est vacciné.
- Entrant dans l'espace avec un chien calme.
- Ne regroupant pas trop de chien dans un même espace clos.
- Ne fréquentant pas l'espace pendant les chaleurs des femelles.
- Étant réactif lors d'éventuels conflits entre chiens.
- Évitant d'apporter des jouets.
- Évitant de donner à manger aux chiens.
- Portant une attention particulière au comportement du chien en présence d'enfants.
- Veillant à ce que les chiens présents dans l'espace canin ne s'attaquent pas à la faune sauvage lors de leurs jeux.

• Veiller au respect du bien-être des usagers et des habitants en :

- Évitant toute nuisance sonore.
- Ramassant immédiatement les déjections canines.
- Ne jetant pas de nourriture au sol.
- Évitant toute dégradation sur la parcelle.
- Respectant toutes les consignes de sécurité données par la Ville de Paris.
- Informant la ville de Paris si un évènement est organisé dans un espace canin.



Consultez la charte d'usage des espaces canins parisiens sur paris.fr